



## Sortir du capital d'une SAS

Par **sgian06**, le 11/10/2010 à 14:32

Bonjour,

Désirant sortir totalement du capital d'une SAS dont je suis actionnaire à 47% (avec l'accord des autres actionnaires), la solution du rachat par annulation de mes actions par la société est-elle possible ?

Dans ce cas, quelle fiscalité appliquer pour cette diminution de capital non motivée par des pertes ?

- revenu des valeurs et capitaux mobiliers (règle d'abattement de 40%).
- Plus value et gains taxables.

Merci pour vos réponses.